



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/565  
12 juillet 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 11 JUILLET 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur des violations par l'Iraq du cessez-le-feu avec l'Iran.

1. Le 17 mars 1995, à 11 heures, neuf soldats iraqiens ont installé du fil de fer barbelé près du point de coordonnées NC 548-416 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au nord du poste de Mian-Tangeh Darreh et à l'ouest de la borne frontière 43.

2. Le 17 mars 1995, entre 11 h 45 et 17 h 25, quatre hélicoptères de combat iraqiens ont survolé la zone située près du point de coordonnées ND 385-086 sur la carte de Khosravi à l'ouest de la borne frontière 54 et au sud d'Amraveh, puis ont mis le cap sur la ville de Khanegain.

3. Le 17 mars 1995, à 16 h 40, neuf soldats iraqiens ont construit un fortin près du point de coordonnées NC 417-985 sur la carte de Khosravi, au sud-ouest des bornes frontière 51 et 52 et à l'est de Molah-Aziz et de la cote 250.

4. Le 19 mars 1995, quatre véhicules iraqiens de marque Toyota transportant des passagers, ont patrouillé pendant 45 minutes près du point de coordonnées PB 205-470 sur la carte de Kouhe-Tunnel, dans le no man's land, entre le point situé au sud-ouest de la borne frontière 27/5 et le sud-est de la borne frontière 27/6.

5. Le 21 mars 1995, entre 11 h 15 et 17 h 45, sept hélicoptères iraqiens ont survolé la zone située près du point de coordonnées ND 335-015 sur la carte de Khosravi. Deux des hélicoptères ont atterri près du point de coordonnées ND 356-030 sur la carte de Khosravi puis ont quitté la zone à 15 h 10.

6. Le 21 mars 1995, les forces iraqiennes ont tiré cinq balles traçantes de mitrailleuse Dooshka en direction du territoire de la République islamique d'Iran. Les balles sont tombées près d'un point situé au sud de la borne frontière, au point de coordonnées TP 228-721 sur la carte de Khorramshahr.

7. Le 22 mars 1995, à 18 h 50, quatre militaires armés vêtus d'uniformes kakis et circulant à bord d'un véhicule de couleur kaki ont filmé les positions de la

95-20734 (F) 130795 130795

/...

**\*9520734\***

République islamique d'Iran pendant 20 minutes, à partir d'une distance d'environ 500 mètres, au point de coordonnées PB 470-702 sur la carte de Merran-Sud, dans le no man's land, au sud des bornes frontière 27/13 et 27/14, face au poste frontière d'Abziadi 2.

8. Le 24 mars 1995, 31 canots à moteur et deux bateaux de transport de passagers irakiens ayant à leur bord 74 éléments ont patrouillé dans l'Arvand Rud.

9. Le 24 mars 1995, les forces irakiennes ont commencé la construction d'une nouvelle base près du point de coordonnées TQ 160-230 sur la carte de Hosseinieh, dans le no man's land, au nord de la borne frontière 7/27 et au sud de la borne frontière 7/28.

10. Le 27 mars 1995, les forces irakiennes ont installé un mât d'antenne sans fil sur la base nouvellement construite au point de coordonnées TQ 160-220 sur la carte de Hosseinieh, au nord de la borne frontière 7/26 et au sud de la borne frontière 7/27.

11. Le 27 mars 1995, à 21 heures, plusieurs éléments des forces armées irakiennes ont ouvert le feu sur la police des frontières iraniennes basée au point de coordonnées ND 590-230 sur la carte de Qasr-e-Shirin, à partir du village d'Ali-Mir, dans le no man's land, au point de coordonnées ND 589-248 sur la carte de Qasr-e-Shirin.

12. Le 28 mars 1995, à 10 h 10, un avion de reconnaissance irakien a survolé la zone située près du point de coordonnées NC 832-193 sur la carte de Halaleh, dans le no man's land, ainsi que les hauteurs de Meimak et la colline de Shohada.

13. Le 28 mars 1995, à 13 heures, les forces irakiennes ont réinstallé une antenne parabolique qu'ils avaient auparavant démontée, près du point de coordonnées 432-657 sur la carte de Naftshahr, dans le no man's land, à l'est du poste irakien de Chalaie et à l'ouest de la rivière frontalière Kaneh-Kaboud.

14. Le 28 mars 1995, 32 canots à moteur et un bateau de passagers irakien transportant au total 74 éléments ont patrouillé dans l'Arvand Rud.

15. Le 29 mars 1995, un hélicoptère irakien a survolé la zone de Khosravi, en territoire irakien.

16. Le 29 mars 1995, les forces irakiennes ont déployé une mitrailleuse antiaérienne à quatre canons près du point de coordonnées ND 425-975 sur la carte de Khosravi, à l'est de Halawan et Bamil en Iraq, et au sud-ouest de Chirzad et des bornes frontière 51 et 52.

17. Le 30 mars 1995, les forces irakiennes ont installé une antenne sans fil près du point de coordonnées TP 160-210 sur la carte de Hosseinieh, dans le no man's land, au nord de la borne frontière 7/25 et au sud de la borne frontière 7/26.

18. Le 31 mars 1995, à 10 h 30, cinq éléments des forces armées iraqiennes ont construit cinq abris individuels près du point de coordonnées NC 405-095 sur la carte de Khosravi, à l'ouest du poste iraquien d'Al-Meghdad et au sud des bornes frontière 55 et 55/1. Ils ont quitté la zone le même jour à 15 h 30.

19. Le 31 mars 1995, à 19 heures, 14 véhicules de patrouille (camion, Toyota, camionnette et véhicule tout terrain) étaient stationnés dans une ville de garnison située près du point de coordonnées PB 350004200 sur la carte de Kouhe-Tunnel, au sud de la borne frontière 25/11.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

-----